

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
DIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS
18-19 octobre 2011
Berlin, Allemagne**

Résolution PC/10/2011/3

Proposition de mesures pour la préparation à REDD+ de la Colombie

Où :

1. La Colombie a soumis une Proposition de mesures pour la préparation à REDD+ (R-PP) à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) en août 2011, proposition qui a été examinée par un Panel consultatif technique (TAP), un groupe de travail établi à cet effet et constitué de membres du Comité des Participants (CP), et par la Banque mondiale ;
2. Lors de sa dixième réunion, le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) et
3. Le CP a reconnu les efforts importants entrepris par la Colombie tout au long du processus participatif de formulation ainsi que la grande qualité de la R-PP.

Le Comité des Participants,

1. Décide d'attribuer un financement à la Colombie pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à REDD+.
2. À cet effet, demande :
 - a. À la Colombie de soumettre une version révisée de la R-PP (R-PP révisée) à la FMT qui réponde aux principales questions soulevées dans le rapport récapitulatif préparé par la FMT et inclus en annexe de cette résolution ;
 - b. À la FMT de vérifier l'exhaustivité de la R-PP révisée, de la mettre à disposition sur le site web du FCPF et d'informer le CP lorsqu'elle est disponible ;
 - c. À la Banque mondiale, en qualité d'Administrateur fiduciaire du Fonds de Préparation (Administrateur) de finaliser son devoir de diligence en particulier concernant les Politiques et les procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en étroite collaboration avec la Colombie, afin d'attribuer une subvention à hauteur de 3,4 millions USD en plus du solde non utilisé de la subvention de 200.000 USD pour la formulation de la R-PP de la Colombie, conformément à la Résolution PC/3/2009/4 ;

- d. À la Colombie d'examiner, pendant sa préparation à REDD+, les questions identifiées dans l'évaluation de la R-PP par le TAP ainsi que celles soulevées par le CP du FCPF lors de cette réunion et
- e. À la Colombie de faire part au CP de ses avancées conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et de s'acquitter de ses responsabilités conformément à l'Accord de subvention pour la préparation.

Annexe

Rapport récapitulatif préparé par la FMT

Le CP a pris note des consultations approfondies réalisées par la Colombie lors de la phase de formulation de la R-PP ainsi que du caractère positif à ce jour du processus de formulation.

Principales questions

Les principales questions devant être abordées par la Colombie avant de signer un Accord de subvention pour la préparation avec l'Administrateur du Fonds de Préparation sont les suivantes :

1. La R-PP révisée fera référence à la nécessité d'avoir une approche de suivi qui garantisse la participation des parties prenantes locales pertinentes, entre autres les Peuples autochtones, les communautés afro-colombiennes et les communautés *Campesino* ;
2. La R-PP révisée inclura une analyse plus approfondie de la situation foncière des zones forestières ;
3. La R-PP révisée examinera des mesures de protection de l'intégrité des territoires collectifs et ancestraux contre les répercussions négatives potentielles des premières initiatives de REDD+ et
4. La R-PP révisée inclura une révision du budget pour prendre en compte les ajustements à la R-PP selon les dispositions du paragraphe 2 d ci-dessus de cette résolution.